



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

URBAN BRUSSELS  
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE  
**M. Thibaut JOSSART**  
Fonctionnaire délégué suppléant  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

Réf. DU : 15/PFD/633247 (corr. : A. Hancisse)

Réf. CRMS : AA/AH/SBK40038\_629\_Riga\_aménagement

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet :** SCHAERBEEK. Carrefour formé par le square François Riga, la rue Nestor de Tière et les avenues Eugène Demolder et Emile Verhaeren. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public - Avis de la CRMS.

En réponse à votre courrier du 25/10/2018 sous référence, réceptionné le 26/10/2018, nous vous communiquons **les observations et les remarques** formulées par la CRMS en sa séance du 14/11/2018, concernant l'objet susmentionné.

**Demande et contexte**

Le projet porte sur le réaménagement du carrefour formé par le tronçon Ouest du square François Riga, la rue Nestor de Tière et les avenues Eugène Demolder et Emile Verhaeren à Schaerbeek. Le square Riga est repris à l'Inventaire légal des Sites. Comme l'ensemble du square Riga, l'espace public concerné est compris dans la zone de protection du site formé par l'avenue Huart Hamoir, classé par arrêté du 5/07/2018. Il est repris au PRAS comme axe structurant ainsi qu'en ZICHEE.



Image © Brugis



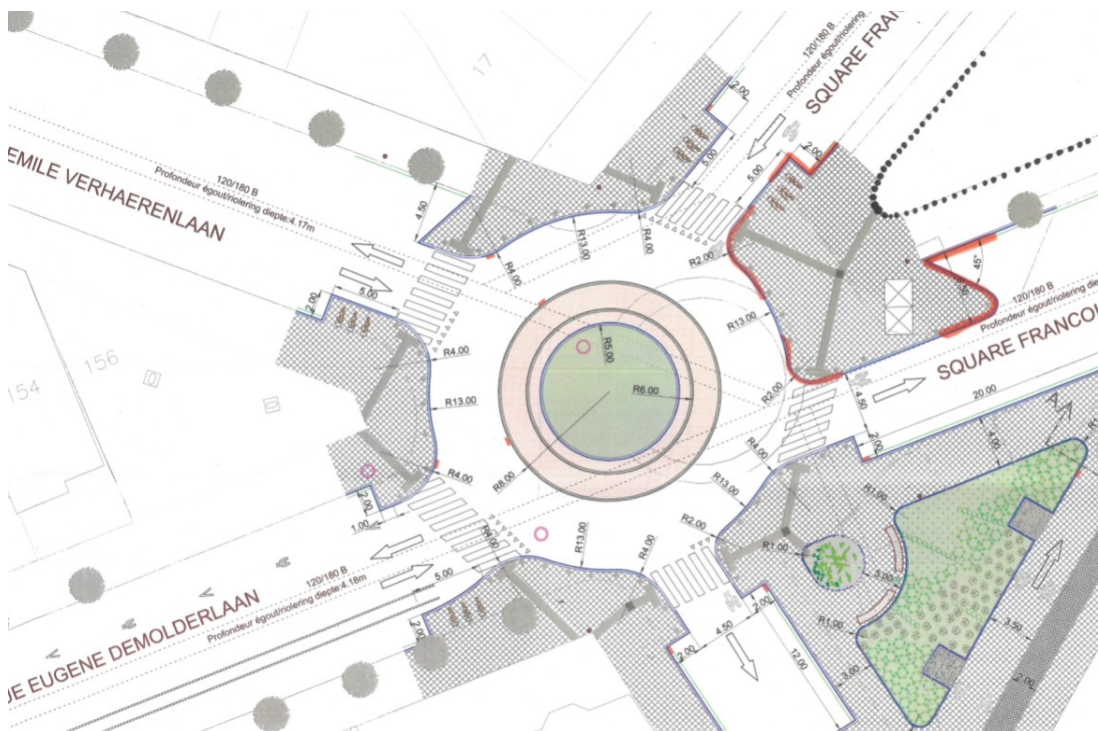
COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

La demande a pour objectif de requalifier l'espace public, de renforcer le statut de la zone 30, d'aménager un espace partagé et de renforcer le traitement végétal. Concrètement, on prévoit :

- × la rénovation et l'élargissement des trottoirs ainsi que la création d'oreilles de trottoirs et le recentrement du rond-point (déplacement de l'olivier y présent),
- × le renouvellement des profils et des revêtements (voirie asphaltée, zone de stationnement recouverte de pavés porphyre, trottoirs en pavés platines 14x14x8 à joints alternés),
- × l'abattage de 5 arbres et la plantation de végétations basses et arbustives
- × l'aménagement d'une zone de repos (nouveau mobilier urbain, bulles de verres enterrées),
- × l'aménagement de la rue Nestor de Tière en zone 20,
- × l'intégration de dispositifs pour cyclistes : pistes démarquées au sol, 5 ensembles d'arceaux et deux box pour vélos.

### Avis CRMS

La CRMS encourage le projet de requalification du square Riga et souscrit à la réorganisation proposée de cet espace public tout comme au principe de la zone de repos aménagée à l'articulation avec la rue Nestor de Tière. Elle estime toutefois que les interventions devraient davantage préserver la lisibilité de la forme triangulaire du square, en symétrie avec son pendant Est, tout en protégeant le caractère planté du lieu.



### *Extrait de la demande de permis*

La Commission demande dès lors d'adapter les plans et de faire prévaloir le maintien des formes urbaines existantes – élément clé structurant le paysage urbain du quartier Huart Hamoir – sur la mise en œuvre de dispositifs purement fonctionnels et circulatoires tels que prévus. Dans cet objectif, les « oreilles » de trottoir devraient être au maximum simplifiées, en particulier celles qui marquent la pointe du square et qui, telles que proposées, déstructurent et morcellent l'espace (indiqués en rouge).



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Masse végétale vouée à disparaître dans le projet - Photo © Google Earth

Pour ce qui concerne l'espace partagé prévu à l'entrée de la rue N. de Tière, la Commission demande de conserver les deux prunus existants et de les intégrer à la future zone de repos. Ces arbres sont plantés dans la continuité des alignements apparus depuis le Seconde Guerre et forment avec ceux-ci un ensemble visuel cohérent, surtout en saison de floraison. Les prunus constituent une masse végétale significative que l'on doit à tout prix conserver, d'autant que les futurs travaux de métro auront un impact non négligeable sur la masse végétale qui marque l'axe du square.

La suppression des 3 platanes est acceptable car cette espèce est peu compatible à la configuration étroite des trottoirs. La CRMS peut souscrire à leur abattage pour autant qu'ils soient remplacés par une espèce mieux appropriée.



Quant au traitement minéral proposé pour la zone de repos (pierres brutes, graminées, etc. - cf. images de référence ci-contre) il devrait être revu au bénéfice du maintien d'un aménagement végétal, sobre et facile en termes de gestion, pour être intégré à l'ensemble paysager Riga / Huart Hamoir inscrit en ZICHEE et / ou classés. Enfin, le stationnement le long des façades devrait être évité à cet endroit. Il s'agit également de minimiser au maximum l'encombrement des dispositifs et du mobilier urbain (box vélo, ...) au bénéfice de la lecture et de la compréhension de la lisibilité urbaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président f.f.

c.c. à : BDU-DU : A. Hancisse  
BDU-DMS : M. Kreutz, Commission de concertation